

# QUESTIONS À...

## **Quelles sont selon vous les problématiques dans le contexte actuel du marché ?**

La dynamique de la transmission d'entreprises constitue en France un enjeu essentiel de la pérennité du tissu économique, et la question se pose avec acuité pour assurer la relève générationnelle des chefs d'entreprises.

En juin 2016, l'association Cédants et repreneurs d'affaires annonçait pourtant 1 295 candidats pour 607 entreprises à reprendre.

Asymétrie de l'offre et de la demande ? Les statistiques, peu importe les sources, ne doivent pas faire perdre de vue le marché caché ; le cédant peut trouver le repreneur idéal en préparant très en amont et en toute discrétion la transmission. L'incertitude économique ambiante pourrait aussi inciter cédants et candidats à la reprise à reporter leur projet dans le temps. Mais ceci ne doit pas entraîner un défaut d'anticipation des cédants, à tous les niveaux : financier, juridique, fiscal et patrimonial. L'anticipation reste le premier facteur de succès d'un tel projet.

La tendance émergente du viager d'entreprise, dans la logique du viager immobilier, m'interpelle. Selon cette pratique, le repreneur ne verse pas la totalité du prix au jour de la reprise mais seulement le «bouquet», le solde étant versé par rente périodique jusqu'au décès du cédant. Conservant ainsi ses revenus, celui-ci pourrait d'autant mieux négocier, dit-on, le prix de cession que son implication personnelle et financière dans le projet serait un gage de confiance pour le repreneur. Mais pareille configuration en termes de gouvernance est-elle tenable ? Ce n'est pas certain.

## **Quelles sont les particularités de votre équipe dédiée à ces dossiers ?**

L'organisation de la transmission d'entreprise rend essentielle la détermination du choix du repreneur et l'anticipation du sort de ses dirigeants et cadres dirigeants ayant ou non accès au capital. Nous accompagnons en amont les entrepreneurs dans la réflexion et la définition, puis dans la structuration et la mise en œuvre des modalités de transmission, en tenant compte des qualités du cédant et du repreneur. Les talents croisés de nos équipes en droit patrimonial, droit des sociétés, fiscalité, droit social, et droit de la propriété intellectuelle et industrielle, combinée à notre connaissance approfondie des problématiques des entrepreneurs, sont le gage de solutions originales sur mesure. Les dossiers que nous traitons ayant souvent une dimension transnationale, nous animons un réseau international de partenariats avec plusieurs cabinets indépendants d'avocats ou de conseils patrimoniaux, comptables et fiscaux de renom, partageant le même positionnement en termes de clientèle. Nous entretenons avec eux des relations de confiance de longue date ; chacun adhère à une charte énumérant les principes de qualité, de confidentialité et de gestion des conflits d'intérêts. Un gage d'efficacité et de célérité pour notre intervention hors frontières. ■